

## La Belgique bloque tous les comptes financiers du Rwanda

PANA, 09 novembre 2011 Bruxelles, Belgique - L'Etat belge a bloqué les comptes en banque de l'ambassade du Rwanda en Belgique, a appris mercredi la PANA de source diplomatique belge, qui a précisé que cela résulte d'un "litige financier" entre Bruxelles et Kigali. La même source a expliqué qu'il s'agit d'une affaire opposant un particulier rwandais à l'Etat rwandais, à la suite de laquelle, la justice belge, saisie, a décidé de bloquer tous les comptes financiers du Rwanda en Belgique.

Les relations diplomatiques entre les deux pays entrent dans une tourmente puisque par mesure de rétorsion, Kigali a décidé de bloquer tous les comptes de l'ambassade de Belgique au Rwanda. Du côté belge, on espère un dénouement jeudi, lorsque l'affaire passera devant le Tribunal de première instance de Bruxelles qui, vraisemblablement, selon un diplomate belge, évitera la saisie des comptes financiers du Rwanda "pour éviter que l'affaire ne s'envenime". Les comptes de l'ambassade de Belgique à Kigali bloqués à leur tour. Source Belga. Les comptes de l'ambassade de Belgique à Kigali ont fait l'objet d'une saisie judiciaire après une décision similaire prise par la justice belge envers ceux de l'ambassade du Rwanda à Bruxelles, a indiqué mercredi le ministre des Affaires étrangères, confirmant une information publiée par le journal "La Libre Belgique". Il s'agit d'une mesure de réciprocité exercée par le Rwanda parce que les comptes de l'ambassade du Rwanda à Bruxelles ont été bloqués "à la suite d'un litige financier entre parties rwandaises", a indiqué un porte-parole du Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères. A la suite de ce différend, oppose un particulier rwandais à l'Etat rwandais, la justice belge, saisie, a bloqué les comptes financiers de l'Etat rwandais, donc de l'ambassade. Selon le site Jambonews.net, la justice belge a ordonné le 20 octobre cette saisie sur le compte de l'ambassade du Rwanda à la suite d'une plainte d'un ressortissant rwandais, Gaspard Gatera, un ancien dirigeant de la société Agro-Consult en raison d'une dette due, selon lui, par le gouvernement rwandais. "Pas de lecture politique" Les Affaires étrangères estiment que cette affaire devrait être "de courte durée". Elle sera plaidée jeudi matin, à 09h30, devant le tribunal de première instance de Bruxelles, a précisé le porte-parole interrogé par l'agence Belga. "Nous ne faisons pas de cette affaire une lecture politique", ont souligné les Affaires étrangères - même si Kigali feint ainsi d'ignorer la séparation des pouvoirs existant en Belgique, comme souvent dans de tels cas.